

CITOYENS POUR LA SCIENCE DANS LA
REGLEMENTATION DES PESTICIDES - UNE
COALITION EUROPEENNE

SCIENCE RIGoureuse, ALIMENTATION SÛRE ET ENVIRONNEMENT SAIN

Le problème

Le règlement de l'UE sur les pesticides donne explicitement la **priorité à la protection de la santé humaine et animale ainsi qu'à la protection de l'environnement**. Il repose sur le principe de précaution pour garantir que les substances ou les produits pesticides mis sur le marché ne nuisent pas à la santé humaine ou animale ou à l'environnement. Toutefois, les règles ne sont pas correctement appliquées et le système de réglementation permet aux intérêts privés de primer sur la santé et l'environnement.

Des conflits d'intérêts majeurs persistent dans le système de réglementation des pesticides. Par exemple, l'industrie effectue ses propres tests de sécurité et participe activement à la conception des méthodes d'évaluation des risques. Des groupes d'experts de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui procèdent à l'examen par les pairs du dossier de candidature et publient un avis sur les critères d'approbation du pesticide, continuent d'inclure des personnes ayant des liens financiers avec l'industrie agrochimique. Les « Monsanto papers », documents internes de Monsanto divulgués dans le cadre d'actions juridiques aux États-Unis, montrent comment l'industrie peut activement subvertir la science. Il est maintenant clair que l'industrie doit être tenue à distance des tests de sécurité, de l'évaluation des risques et de la gestion des risques.

L'absence de mise en œuvre adéquate de la réglementation entraîne un effondrement rapide de la biodiversité (oiseaux, abeilles, papillons, grenouilles et insectes) dans les zones agricoles **et de graves**

Un Manifeste

L'Union européenne a l'une des meilleures réglementations pour les pesticides au monde - en théorie. Mais elle n'est pas mise en œuvre dans la pratique.

Une nouvelle coalition, «**Citizens for Science in Pesticide Regulation**», a lancé ce manifeste pour **demande des réformes**. Nous demandons aux ONG et aux citoyen.nes de s'inscrire en faveur de cette initiative.

Cette action intervient à un moment crucial, alors que la Commission européenne examine la législation sur les pesticides dans le cadre de son programme REFIT. En outre, le comité PEST du Parlement européen, mis en place par les eurodéputés impliqués sur ce dossier à la suite de la controverse relative à la réhomologation du glyphosate, présentera ses recommandations concernant la réforme du processus d'autorisation des pesticides à la fin de 2018

conséquences pour la santé humaine (impact sur le cerveau du fœtus et augmentation constante des cas de cancers liés aux hormones tels que le cancer du sein et de la prostate). Outre son incapacité à protéger la santé et l'environnement, le système actuel ne parvient pas non plus à protéger la sécurité alimentaire pour les générations futures, car les pesticides compromettent la biodiversité, les pollinisateurs et la fertilité des sols

Les solutions

Une réforme complète des systèmes actuels d'évaluation des risques liés aux pesticides et de gestion des risques est nécessaire, à savoir :

A. PRIORITE A LA SANTÉ PUBLIQUE, L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE DURABLE

1. La Commission européenne ne doit proposer l'approbation d'une substance pesticide que lorsque toutes les preuves scientifiques montrent que la substance ou le produit final ne cause aucun effet nocif sur l'homme, les animaux et l'environnement, que toutes les utilisations proposées par l'industrie sont considérées comme sûres par l'EFSA et qu'aucune alternative plus sûre (substance ou pratique) n'est disponible.

2. La directive sur l'utilisation durable des pesticides doit être respectée : les pesticides ne doivent être utilisés qu'en dernier recours lorsque toutes les autres solutions de remplacement non chimiques ont été appliquées et ont échoué.

3. La Commission européenne, en tant que gestionnaire des risques, opère de manière transparente et responsable. Elle doit remplir son obligation, en vertu de la réglementation sur les pesticides, de donner la priorité à la santé publique et à l'environnement par rapport à toutes autres considérations, telles que le profit privé. Le processus décisionnel - les discussions entre la Commission européenne et les États membres ou toute autre entité - doit être public.

4. Pour permettre aux agriculteurs de l'UE d'améliorer leurs pratiques sans être «punis» par les marchés, la Commission européenne ne les place pas dans une situation de concurrence déloyale et interdit donc les produits importés contenant des résidus de pesticides non approuvés ou contenant des résidus de tout pesticide dépassant les niveaux autorisés, et ce sans exception.

B. S'ASSURER QUE LES DÉCIDEURS FONT FACE AUX DONNÉES COMPLÈTES, PUBLIQUES, À JOUR ET LIBRES DE L'INFLUENCE DE L'INDUSTRIE

5. Les essais de sécurité des pesticides doivent être effectués par des laboratoires indépendants et non par l'industrie des pesticides elle-même. Le processus est financé par un fonds fourni par l'industrie qui est géré par un organisme public indépendant tel que l'EFSA.

6. Pour éviter de choisir des données favorables, toutes les études de sécurité doivent être enregistrées à l'avance. Aucune étude de sécurité qui n'aurait pas été enregistrée ne peut être utilisée pour étayer l'autorisation réglementaire d'un pesticide.

7. Tous les experts impliqués dans l'évaluation des risques sont soumis à une politique et à des règles strictes en matière de conflit d'intérêts. Tout lien avec des intérêts commerciaux les exclura du processus.

8. Les lignes directrices existantes sur l'évaluation des risques doivent être entièrement examinées par des scientifiques indépendants car, dans de nombreux cas, elles ont été conçues et promues par l'industrie et ont un parti pris en faveur des intérêts de l'industrie.

9. Les programmes de recherche financés par l'UE interdisent aux personnes liées à l'industrie de participer à des projets qui conçoivent ou évaluent des méthodologies d'évaluation des risques.

10. Les données requises pour déterminer si un pesticide doit être autorisé doivent être mises à jour de toute urgence car les principaux effets sur la santé, tels que immunotoxicité, perturbation endocrinienne et neurotoxicité développementale, ne sont pas suffisamment pris en compte.

11. Les dossiers de l'industrie ne seront acceptés dans le processus d'autorisation que lorsque toutes les données requises auront été fournies, y compris toutes les publications indépendantes examinées par des pairs liées aux effets du pesticide sur la santé et l'environnement. Les pesticides qui ne répondent pas à toutes les exigences de la réglementation doivent être interdits.

12. Les formulations de pesticides telles que vendues et utilisées (et pas seulement l'ingrédient actif isolé) doivent être testées et évaluées pour déterminer les paramètres critiques (mutagénicité, cancérogénicité, toxicité développementale et perturbation endocrinienne) pour l'homme, les animaux et les espèces non ciblées comme les abeilles, les oiseaux, les grenouilles et les vers de terre.

13. Les cocktails de résidus de pesticides auxquels les citoyens de l'UE sont exposés chaque jour doivent être pris en compte lors du calcul des niveaux «sûrs» d'exposition quotidienne. Jusqu'à ce que cela soit mis en œuvre, un facteur de sécurité supplémentaire de 10 doit être appliqué à toutes les évaluations des risques liés aux pesticides. Ce facteur de sécurité supplémentaire doit également être appliqué dans le calcul des concentrations environnementales acceptables des pesticides.

C. PERMETTRE AUX DÉCIDEURS, À LA SOCIÉTÉ CIVILE ET À LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE D'EXAMINER L'INTÉGRITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA POLITIQUE

14. Tous les résultats et données de tous les tests de sécurité relatifs aux pesticides doivent être publiés sur Internet dans un format conséquent et consultable.

15. Les autorités nationales procèdent à une surveillance post-approbation indépendante et systématique des effets des pesticides sur la santé et l'environnement. Le suivi est assuré par un fonds fourni par l'industrie des pesticides mais géré par un organisme indépendant. Il ne doit y avoir aucun contact sur ces questions entre les autorités de surveillance et l'industrie.

CONCLUSION

Si le règlement de l'UE était correctement mis en œuvre et que les méthodes d'évaluation des risques étaient scientifiquement rigoureuses et objectives, il serait prouvé qu'un certain nombre de pesticides auparavant jugés sûrs mettent en fait en danger la santé humaine et / ou l'environnement.

Les réformes énumérées ci-dessus mèneraient à un niveau de protection plus élevé pour la santé et l'environnement. Compte tenu des nombreuses solutions de remplacement non chimiques pour la protection des végétaux fondées sur des méthodes écologiques, les réformes stimuleraient également l'innovation dans l'agriculture dans une direction plus durable. En conséquence, la sécurité alimentaire pourrait être garantie non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir, en protégeant les besoins fondamentaux de l'agriculture: biodiversité, fertilité des sols et qualité de l'eau.

Produit par «Citizens for Science in Pesticide Regulation», une coalition d'ONG, d'experts scientifiques et juridiques.

SOUTIENS DES ONG



SOUTIENS INDIVIDUELS

Mr Paul Whaley, Lancaster Environment Centre, Lancaster University, UK ; Barbara Demeneix, PhD., Professor, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, France ; Dr Aleksandra Čavoški, University of Birmingham, UK; Dr Michael Antoniou, Department of Medical and Molecular Genetics, King's College London, UK; Dr Robin Mesnage, Department of Medical and Molecular Genetics, King's College London, UK; Prof. Erik Millstone, Science Policy Research Unit, University of Sussex, UK; Prof. Brian Wynne, Centre for the Study of Environmental Change, Lancaster University, UK; Doz. Dr. Hanns Moshhammer, Environmental Health, Medical University of Vienna, Austria; Prof. Polyxeni Nicolopoulou-Stamati, Medical School, Kapodistrian University of Athens, Greece; Mr. Carlos de Prada, Environmental Journalist, Global Prince 500 of United Nations, Spain; Cristina Amaro da Costa, Polytechnic Institute of Viseu, Portugal;



CONTACTS EN FRANCE

Génération Futures
 François Veillerette
 Directeur et Porte-parole
 Tel: 06 81 64 65 58
francois@generations-futures.fr

Nadine Lauverjat
 Coordinatrice
 Tel: 06 87 56 27 54
nadine@generations-futures.fr